Communauté de Communes du Pays de Mormal

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 du PLUi
REGLEMENT GRAPHIQUE

Planche B : N°23
1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX
approuvant les dispositions de la Modification Simplifiée n°1 du PLUi.

Fait à Le Quesnoy, le XX/XX/XXXX
Le Président,

PLUi APPROUVE LE : 29/01/2020
MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 LE : XX/XX/XXXX

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 36 39

Val-de-Loire
Zone Escopare,
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
186 Boulevard François Ier
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

Réalisé le: 23/09/2020

Légende

Contexte :
- Parcelles
- Bâti

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme :
- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme :
- Patrimoine bâti remarquable
- Petit patrimoine
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme :
- Chemins protégés
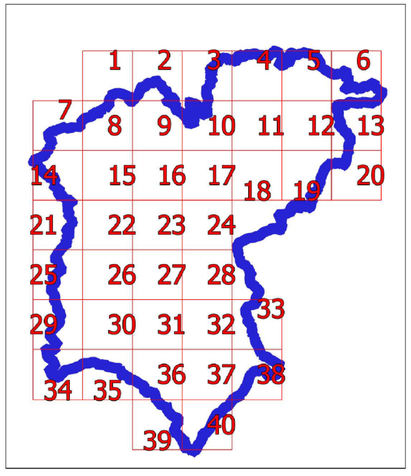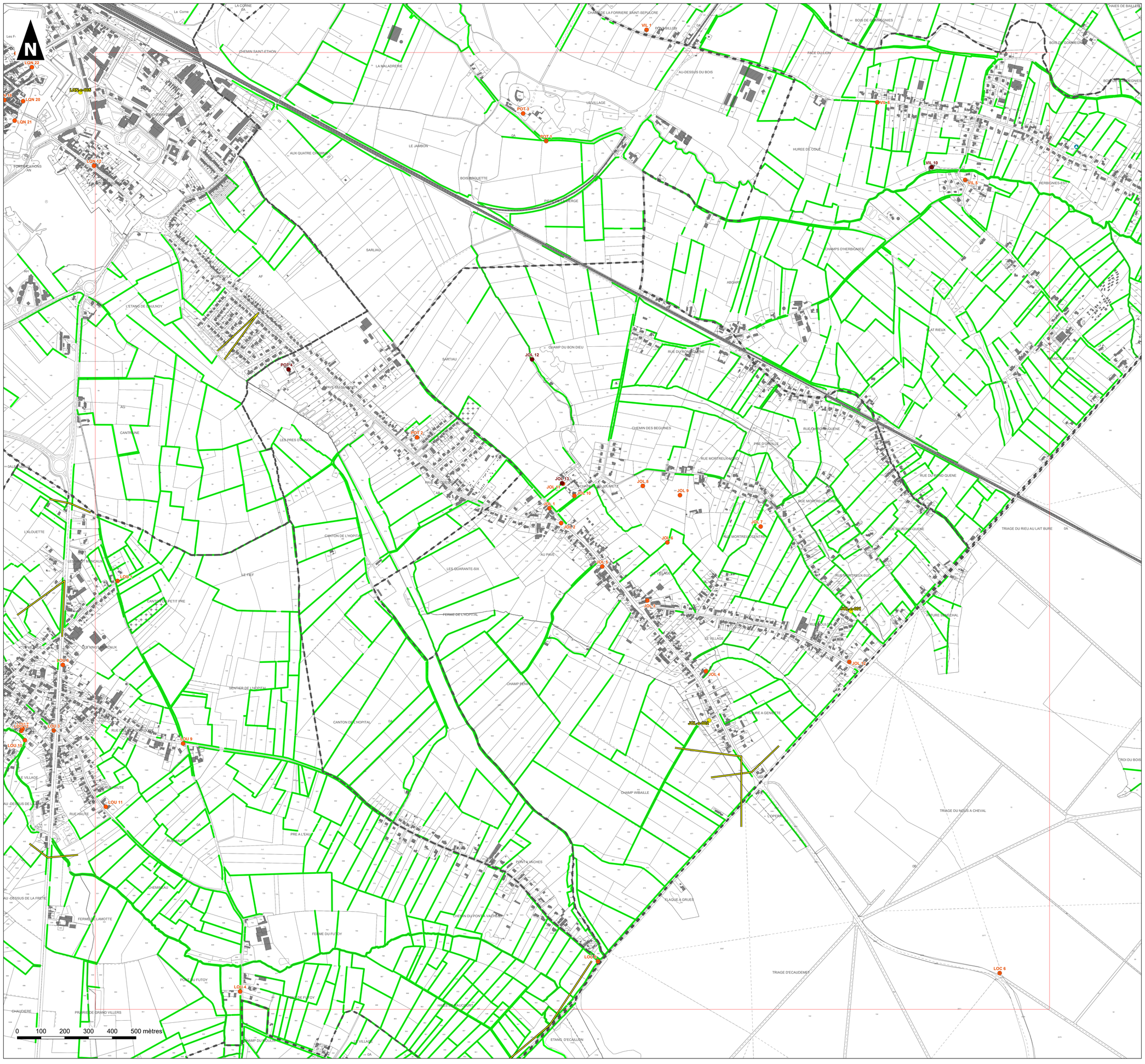
Lutte contre l'érosion :
- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.